



# Ouffet

Ellemelle Ouffet Warzée

# Infos

Janvier 2010

## Il n'est pas encore trop tard pour vous souhaiter une année 2010 à la hauteur de vos espérances !

### ➤ Que faire de votre sapin ?

Afin de permettre au service public de vous débarrasser de votre sapin **naturel et dégarni**, devenu encombrant, vous êtes invités à le mettre à rue, avant **le lundi 11 janvier 2010**.

---

### ➤ Déclaration de propriété concernant les chiens dangereux

L'acquisition de chiens d'attaque est interdite sur notre zone de police et les chiens dangereux, d'attaque, de garde ou de défense doivent porter la muselière. De plus, tout chien dangereux doit être déclaré **annuellement** à l'Administration communale.

A titre indicatif, la définition du chien dangereux pourrait être synthétisée comme suit (voir art. 85 du Règlement général de Police) : Est considéré comme chien dangereux le chien déclaré tel par le bourgmestre sur base d'un rapport de police établissant que le chien montre son agressivité ou appartient à une liste de chiens dangereux d'attaque (Staffordshire, ...) ou de défense (Pittbull, Rottweiler,...) ou tout chien assimilable du fait de ses caractéristiques morphologiques.

En effet, l'article 91 du règlement de police stipule que *tout propriétaire de chien considéré comme dangereux doit déposer **chaque année avant le 31 janvier** une déclaration à l'Administration communale de son lieu de résidence et, lorsqu'il diffère de celui de son propriétaire, du lieu de résidence du chien.*

---

### ➤ Déclaration obligatoire d'un système d'alarme : rappel

La déclaration obligatoire concerne les systèmes d'alarme munis d'une signalisation extérieure et qui permet à une personne sise hors de l'habitation de prévenir la police. Ceux qui sont affiliés à une centrale de surveillance ne doivent pas entamer de démarches qui sont à charge de la centrale.

Les nouvelles installations doivent être déclarées dans les dix jours de la mise en fonctionnement. Les anciennes installations, déclarées ou non à la police, doivent l'être dans les six mois à dater du 1<sup>er</sup> septembre 09, soit pour le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Passé ces délais, une amende administrative de 250 euros peut être infligée.

Vous êtes également tenus de signaler les modifications éventuelles afin de tenir à jour cette banque de données.

**Comment déclarer votre alarme ?** Via internet sur [www.policeonweb.be](http://www.policeonweb.be), vous identifier à l'aide de votre carte d'identité électronique + votre code pin (vous avez donc besoin d'un lecteur de carte) ou vous pouvez aussi demander un token via ce site (code secret personnalisé envoyé par la poste).

**Plus d'informations ?** [www.besafe.be](http://www.besafe.be)

---

### ➤ Prime à l'isolation

Vous souhaitez isoler votre habitation, sachez que la Région wallonne vous aide ! Ainsi, le régime actuel des primes sera prolongé pour toute réception provisoire (ou délivrance de l'attestation "Construire avec l'énergie") datée **du 1er janvier 2010 au 30 avril 2010 inclus**.

Renseignements et formulaires sur le portail de l'énergie de la Région wallonne:

**<http://energie.wallonie.be>**

## ➤ Extension des heures d'ouverture de la Bibliothèque

Le Conseil communal a décidé de majorer le budget alloué aux prestations de Mme Kristel COPPE, votre bibliothécaire. Quel sera le principal changement ? **A dater du 13 janvier**, la bibliothèque sera accessible, dans un premier temps, les mercredis de 14h00 à 17h00 en plus des heures habituelles, ceci afin de permettre au plus grand nombre et à tout un chacun d'accéder à l'emprunt de livres. Par cette adaptation, nous souhaitons **attirer plus d'enfants** et très prochainement une activité leur sera exclusivement consacrée. Fréquenter la bibliothèque favorise le contact aux livres et développe ainsi le goût de la lecture. Mais de ceci, nous en reparlerons le mois prochain!

**Rappel des heures d'ouverture** : le mercredi : de 14h00 à 17h00 (susceptibles d'être légèrement modifiées) et de 19h00 à 21h00 ET le samedi : de 9h00 à 12h00

---

## ➤ Passage du Bibliobus

Voici les horaires pour le passage du Bibliobus pour 2010:

- Janvier: les 7 et 21
- Février: les 4 et 18(x)
- Mars: les 4 et 18
- Avril: les 1er et 15(x)
- Mai: les 6 et 20
- Juin: les 3 et 17
- Juillet: le 1er(x)
- Août: le 19(x)
- Septembre: les 2 et 16
- Octobre: les 7 et 21
- Novembre: les 4(x) et 18
- Décembre: les 2 et 16

Lieux:

OUFFET: Athénée royal, rue Mognée 21, de 13 h 30 à 14 h 30  
(x = horaire de vacances = de 10h30 à 10 h 50)

WARZEE: Ecole communale, rue des Ecoles 2, de 14 h 40 à 15 h 00

---

## ➤ Athénée Royal d'Ouffet – Section fondamentale

Le lundi 07 décembre, notre Grand-Saint a rendu visite aux élèves de l'école fondamentale Ouffet/Clavier annexée à l'Athénée Royal d'Ouffet. Cette fois encore, il s'est montré très généreux car chaque enfant a reçu son cadeau : set de toilette pour petit chien, jeux du code de la route, train en bois, livres et autres friandises. Mais la venue du Saint-Patron est aussi une occasion de faire la fête ! La relève a donc été assurée l'après-midi même par le ventriloque Dominique Poucet et sa vedette, la guenon Annette. Que de rires, de danses et de blagues !

Cette animation était offerte par l'Association de Parents - La Cour de Récré – qui avait également préparé un goûter « crêpes et gaufres ».

Un tout grand merci aux directions des deux sections de l'AR Ouffet, à M. Poucet pour sa joyeuse prestation ainsi qu'au Proxi Delhaize

d'Ouffet pour son soutien...sans oublier, bien sûr, ce cher Saint-Nicolas.

Marylise Servais



---

## ➤ Souper du Patro

Le souper DIA du camp 2009 du Patro Saint-Médard aura lieu le **samedi 27 février** prochain à la salle « Au P'tit Ouffet », rue Petit Ouffet, 67 à 4590 OUFFET.

## ➤ Une seconde vie pour le vieux cimetière d'OUFFET !

Certains "habitués" du vieux cimetière (à savoir la partie située côté « Chaussée de Huy ») ont certainement remarqué des allées et venues insolites en cet endroit généralement tranquille; des "individus" munis de plans et d'appareils photographiques - parfois accompagnés d'ouvriers communaux - parcourent ce lieu de recueillement, de souvenirs et d'histoire. Que se passe-t-il donc ? D'aucuns se posent des questions... se renseignent et commentent.

Le Collège communal, désireux de retrouver le terrain nécessaire à l'attribution de nouvelles concessions (un cimetière ne doit-il pas "vivre"?) , a décidé, avant tout, de dresser un relevé précis de l'ensemble des monuments, caveaux et sépultures ainsi que des objets funéraires qui peuplent cet espace. Un catalogue photographique et épigraphique est en cours de réalisation. Chaque tombe sera répertoriée sur un plan précis et, pour la première fois depuis l'ouverture du cimetière, en 1873, la commune disposera d'un cadastre exact des sépultures. Le collège fera alors appel à un "spécialiste" de la Région wallonne qui effectuera le tri nécessaire à la sauvegarde de tous les éléments qui font l'intérêt patrimonial de ce lieu témoin de l'histoire locale et régionale.

Notre intention n'est pas de détruire tout ce patrimoine. Nous souhaitons simplement enlever les sépultures abandonnées ou brisées par le temps et récupérer ainsi l'espace nécessaire à l'inhumation de nos défunts. Des affiches constatant l'état d'abandon vont être placées sur

ces tombes afin d'informer les familles et de leur permettre de réagir et de manifester leur intention de conserver le monument. Si après une période d'un an, les concessions n'ont pas été renouvelées et les tombes restaurées, cela ne signifiera pas nécessairement la destruction et l'enlèvement des tombeaux. Tout élément de sépulture porteur d'un témoignage historique, artistique ou sentimental sera soit protégé, soit déplacé et mis en valeur le long de l'un des murs bordant le cimetière. C'est ainsi que pierres tombales, croix de fonte ou médaillons de porcelaine connaîtront une seconde vie.

Toute cette procédure sera longue et il nous est actuellement impossible de délimiter les espaces qui seront libérés pour de nouvelles inhumations ; par conséquent, aucune concession ne pourra être attribuée avant la finalisation de ce projet de longue haleine. (à suivre)



Renée Lardot, Echevine en charge du Patrimoine

---

## ➤ Bienvenue chez les Macrales

Les membres du sympathique club de motards d'Ouffet, "Li Macrale so l'voye" vous souhaitent une excellente année 2010 ... que tous vos désirs se réalisent !!! Pour notre part, les projets sont nombreux et ne demandent qu'à s'accomplir avec la collaboration d'une météo ensoleillée.



Début janvier, nous avons pour habitude de nous réunir une première fois pour un souper choucroute dans la Tour de Justice où l'ambiance chaleureuse finit toujours par combattre le froid hivernal, ensuite nos réunions mensuelles s'y déroulent le 2eme vendredi de chaque mois. A partir de mars, nos ballades en motos reprendront, entrecoupées de visites à des clubs amis, concentrations et autres soirées de festivités. En Avril nous envisageons une participation au Week-end Moyenâgeux d'Ouffet. Le 1<sup>er</sup> mai sera l'occasion de recevoir à notre tour chez nous, tous nos amis motards et autres, venez nombreux ... Après avoir usé nos roues sur le territoire national, la France nous attend ! Plus spécialement la Côte d'Opale où nous passerons 3 jours en juillet. Située à 20 km des plages de Calais et de Boulogne, l'Auberge du Moulin d'Audenfort nous accueillera dans son ancien moulin à eau de 1830. Août sera l'occasion comme durant l'année passée, de participer à CAP 48 et à sa spectaculaire

concentration des motards de tout le pays. La fin de l'été sera fêtée dignement en septembre lors de notre barbecue annuel sans pour autant négliger la moindre occasion, d'encore prendre plaisir au guidon de nos 2 roues. Si ce récit suscitait des vocations, Marc Losson président 'M.C.P. 'Li Macrale so l'voye" vous invite à nous accompagner un jour sur la route.

Pour nous contacter :

[mcplimacrale@hotmail.fr](mailto:mcplimacrale@hotmail.fr)

<http://mcplimacrale.spaces.live.com/>

[www.mcp-lesmacrales.be](http://www.mcp-lesmacrales.be)

Henri Steuckers

Dit "Alarme Fatale"

---

### ➤ **Le Tennis Club Ouffet, un club familial dans un environnement calme**

**Montant des cotisations pour l'année 2010** (être membre donne droit à inviter 5 personnes au cours de l'année) :

<i>Adulte</i>	90 €
<i>Pensionné(e) de plus de 60 ans</i>	80 €
<i>Etudiant(e) né(e) en 1993 et avant</i>	60 €
<i>Enfant né(e) entre 1994 et 2000</i>	45 €
<i>Enfant né(e) en 2001 et après</i>	30 €
<i>Membre apporteur adulte et étudiant né en 1993 et avant</i>	40 €
<i>Membre apporteur étudiant né entre 1994 et 2000</i>	30 €
<i>Membre apporteur enfant né en 2001 et après</i>	15 €
<i>Forfait famille</i>	225 €
<i>Réservation horaire /terrain (payable avant de jouer auprès d'un des responsables)</i>	10 €

Merci de verser le montant au compte **800-2206721-49** du Tennis Club Ouffet, rue de Pair à 4590 Warzée avec la mention « cotisation 2010 suivie du nom et des prénoms »

**Pour tout renseignement**, vous pouvez contacter :

**Le président** : Joseph RADELET ⇨ 34 Grand Route 4590 Warzée

(Tél. 086/36.64.36 ou 0479/616788 – e-mail : josephradelet@hotmail.com)

**Le responsable interclubs** : Adrien DE WIT ⇨ 12, rue de l'église 4590 Warzée

(Tél. 086/366673 ou 0477/993555 – e-mail : [dewit.adrien@skynet.be](mailto:dewit.adrien@skynet.be))

**Le responsable tournoi et cours** : Jacques FRANCOITTE ⇨ 33, rue sur haies 4550 Nandrin (Tél. 085/514113 ou 0475/647815 – e-mail : jacfrancotte@yahoo.fr)

### **Dates des interclubs 2010 :**

Dames – Jeunes gens – jeunes filles : 24 avril, 1, 8 15 et 22 mai

Messieurs : 25 avril, 2, 9, 16 et 23 mai

Messieurs 35 – 45 : 29 mai, 5, 12, 19 et 26 juin

Dames 30 – 40 : 30 mai, 6, 13, 20 et 27 juin

N.B. : Pour ceux qui veulent participer aux interclubs, le certificat médical et le montant de la cotisation doivent nous parvenir **avant** de pouvoir jouer.

**Tournoi officiel : du 3 au 11 juillet 2010 - inscription sur [www.tournoi.org](http://www.tournoi.org)**